

URML MARTINIQUE

RAPPORT MORAL

2020



M A R T I N I Q U E

UNION
RÉGIONALE
DES MÉDECINS
LIBÉRAUX

Assemblée générale du 29 mars 2021

Rapport moral du Dr Anne CRIQUET-HAYOT, Présidente,

Relatif à l'année 2020

Ce rapport moral de l'année 2020 est le dernier de la mandature débutée en 2016 qui nous a été confiée par les suffrages de nos confrères en 2015.

Que de chemin parcouru pendant ces 5 dernières années !...

Un travail collaboratif d'équipe permettant une transversalité et une transparence.

Ce changement a nécessité une adaptation de tout à chacun et je vous remercie pour votre engagement.

Notre équipe s'est construite grâce à vous, enrichie et nourrie par vos personnalités différentes, qui a permis à notre équipe de remplir les missions confiées par la loi HPST, et de réaliser les nombreux projets au service des confrères et de la population martiniquaise.

Le virage ambulatoire, acté dans la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 s'appuie sur les acteurs de terrain, ne peut se faire sans nous Médecins Libéraux. La voix de la médecine libérale doit être entendue, écoutée, et portée avec vigueur autant sur notre territoire Martiniquais, qu'au niveau national.

La nouvelle communication mise en place dès notre élection de l'URML a été renforcée et valorisée par tous les moyens mis à notre disposition (site internet, Média, presse écrite, réseaux sociaux) ainsi que l'utilisation d'outils numériques de travail adaptés du 21 siècle (GED, Visio conférence) permettant traçabilité, transmission, fluidité, dématérialisation.

Les efforts portés par notre équipe, pour être connue et reconnue par tous, ont porté ses fruits assurant ainsi une meilleure lisibilité de l'URML par les confrères et devenant un véritable partenaire pour les instances institutionnelles. Le bilan d'activité en est la parfaite illustration.

Ce travail n'aurait pas pu se faire sans nos salariées.

Le travail s'est structuré pendant notre mandature, avec la création de fiches de postes, de nouveaux contrats de travail correspondant aux compétences et au travail des salariées, rédigés bien sûr par un avocat du travail Maître MACCHI.

Après un appel à candidature, notre équipe s'est renforcée grâce à l'arrivée de Madame Caroline DINTIMILLE, Coordinatrice de l'URML recrutée en 2020.

Ce changement, qui a nécessité une modification de fonctionnement avec une adaptation du personnel, n'a pas été facile au début, mais à présent

il trouve tout son sens avec une organisation fluide et transparente des tâches.

La conduite du changement nécessite également de nombreux savoir-faire avec une montée en compétences, afin d'être pleinement efficace.

Madame Chantal ARNUEL, Secrétaire

Madame Sandrine GABET, Chargée de mission (avenant à son contrat)

Madame Dominique DUBOYER, Comptable (temps partiel)

Madame Caroline DINTIMILLE, Coordinatrice URML.

Je tiens à les remercier, ici, publiquement, au nom de toute l'équipe, et à titre personnel.

La mise en place de la comptabilité analytique, suivie avec rigueur par notre trésorière le Dr Caroline SULPICY et la coordinatrice, nécessite une compréhension globale des projets, avec une analyse financière détaillée aussi bien du temps, que du projet, avec un suivi temporel.

Le Décret n°2017-886 du 9 mai 2017 « la fraction du budget annuel de l'Union est dédiée à la mise en œuvre du programme annuel de travail, et ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80% du budget annuel. L'utilisation de la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme de travail fait l'objet d'une présentation dans le cadre du rapport d'activité mentionné à l'article R 40318-10 devant être présenté sur le site de l'ARS avant le 31 mars », est donc respecté, comme vous pourrez le constater dans le rapport financier qui vous sera présenté.

Je tiens à remercier Monsieur DHALLUIN, KPMG pour son expertise de conseil l'affectation des comptes de charges de personnel, les amortissements, la ventilation par actions. La recherche d'un outil technique permettant plus de fluidité est en cours. Une réunion est d'ailleurs programmée le 8 avril 2021.

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée de la COVID 19 dans le monde, impactant de plein fouet notre société et tout particulièrement le monde des soignants.

L'URML s'est mobilisée dès le début.

Le 3 mars, j'ai eu l'honneur de porter la voix de la médecine libérale lors d'une réunion en visio à la préfecture en présence des 17 régions (Préfet de Région, DGARS, présidents d'URPS ML) animée par le ministère de la Santé et conduite par le Président Emmanuel MACRON.

Après l'introduction du Président et les remerciements pour l'engagement des médecins, le ministre de la Santé Olivier VERAN a interrogé les 4 régions les plus touchées (Hauts de France, Bretagne, AURA et Île de

France) puis la parole m'a été donnée pour mettre en lumière les problèmes rencontrés par la médecine libérale. J'ai ainsi exposé au Président MACRON qu'il pourrait s'appuyer sur la médecine libérale mais qu'il fallait savoir écouter la voix ascendante émanant du terrain.

L'URML a dès le début été en soutien des médecins, en apportant régulièrement les informations sur la Covid et en informant sur les stratégies mises en place par les autorités.

Comment protéger la population, si les soldats de première ligne que sont les soignants partent au front sans équipement ? La situation était ubuesque.

Les médecins n'avaient ni masques, ni blouses, ni gel hydro alcoolique...

L'URML, grâce aux dons du groupe GBH que je remercie, a permis aux professionnels de santé d'être dotés d'équipement de protection individuel (EPI) et nous avons fait le relais auprès de toutes les URPS PS de Martinique et des URPS ML des DROM pour qu'eux aussi puissent bénéficier de moyens de protections.

Les dotations d'état nous sont parvenues ensuite.

L'URML a ainsi assuré la logistique de distribution, ce qui a nécessité un travail considérable de tous, et nous remercions tout particulièrement tous les médecins non élus qui sont venus prêter main forte, ce qui a permis à tout médecin installé d'être doté en moyen de protection. Des conventions étaient établies entre l'ARS et l'URML avec un suivi de dotation signé par chaque médecin.

Nous avons la grande chance de ne déplorer aucun décès par la COVID parmi nos confrères.

L'URML s'est engagée sur demande des autorités de l'Etat (Préfecture, ARS), pour protéger la population, par le suivi dans les centres de confinement puis dans les hôtels, des passagers. Nos jeunes confrères ont pu participer à ce suivi, permettant ainsi à de nombreux remplaçants de bénéficier d'une rémunération. Beaucoup d'entre eux étaient à cette période, dans des difficultés financières car les remplacements ont été annulés et certains cabinets étaient fermés. Un renfort en régulation libérale de 7h à 17h au centre 15 pendant la période de confinement a été l'occasion d'apporter une réponse adaptée à la population et de renforcer les liens ville/hôpital. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le CHU en essayant d'apporter des réponses à leurs demandes (renfort covid). Des conventions ont été établies entre l'ARS et l'URML pour un montant de 177K€.

Cet engagement a été reconnu au plus haut niveau de l'Etat puisque j'ai eu l'honneur d'être invitée par le président de la République à participer

aux cérémonies du 14 juillet, ainsi que le 13 juillet au soir à un dîner au Grand Palais organisé par le ministre de la Santé.

La reconnaissance des soignants par l'action de l'URML « Regards sur la médecine » a été mise en valeur par la cérémonie à la préfecture en janvier 2020 sous l'autorité du préfet Robine, puis en octobre 2020 par l'exposition à l'aéroport, et traversant l'Atlantique avec l'affichage sur les grilles du ministère de l'Outre-Mer, boulevard des Invalides.

Je voulais saluer le Dr Thierry BORTUZZO qui a été, dès 2018, à l'origine de ce projet photographique, qui a pris son envol pour atteindre en 2020 sa plénitude reconnue et saluée au national.

L'intégration dans nos statuts lors de l'AG du 11 janvier 2016 dans l'objet de l'URML de « *Enseignement et recherche* », confère toute notre légitimité à participer à l'aide à nos jeunes confrères et à conduire des travaux de thèse et de recherche. Ce travail sur la COVID a donc été conduit avec une enquête hebdomadaire en ligne envoyée aux confrères par l'URML, qui a servi de support à la thèse de Chloé De REGNANCOURT soutenue dans nos locaux le 26 mars 2021 et dirigée par le Dr Sandrine TIGNAC. Une aide active aussi bien matérielle que technique a donc été apportée aux internes, en les accompagnants dans leurs travaux par l'URML.

Par la solidarité du monde libéral à leur encontre, eux, notre relève de demain, nous pourrions ainsi, en renforçant l'attractivité, améliorer l'efficacité et la pertinence de la santé en Martinique.

Je tiens à remercier Madame GABET, attachée de mission, pour le travail effectué.

Parmi ces belles avancées, je déplore cependant l'état d'esprit du syndicat CSMF qui pendant toute cette mandature n'a été que critique sans jamais être force de proposition.

En 2017, le rapport de la commission de contrôle du 21 septembre requérant des explications, malgré les réponses apportées lors l'AG du 12 octobre (à laquelle la CDC était absente (procuration au Dr MOGADE)), a été envoyé dans sa version initiale par la Commission de Contrôle à l'ARS et au Préfet.

Nous avons demandé dès janvier 2018 avec une relance le 9 mars 2018 par Maître RIOUAL, une saisie de la cour des comptes à l'ARS, pour arrêter ces suspicions et ces interprétations (annexe 1).

L'ARS a entendu la CSMF, puis la trésorière avec KPMG et moi-même, et l'ARS a conclu par courrier du 05/06/2018 « Suite à ces différents échanges et à l'analyse de ce dossier par mes services, nous n'avons pas

noté d'irrégularités dans la gestion des comptes de l'URML pouvant entraîner de la part de l'ARS, le déclenchement d'une procédure complémentaire. » (annexe 2). Mais loin de s'arrêter, nous avons la désagréable surprise en juillet 2020 et août 2020 d'être entendues, la trésorière et moi-même, par la Police judiciaire pour une enquête diligentée par le procureur à la suite d'une plainte en pénal pour Abus de bien social et favoritisme déposée à titre individuel par nos confrères Josiane MONTEZUME-BARNAY et Daniel TSENG-CHING.

La justice tranchera.

C'est une première dans la vie interne de l'URML et nous le déplorons.

En 2020, aucun envoi de compte-rendu n'avait été effectué au préalable par la CDC comme demandé par le CAC pour l'AG. Lors de l'AG du 25 mars 2020, un PV de carence du compte-rendu de la CDC a été établi et envoyé à l'ARS. En juin, envoi à tous les membres de l'AG, y compris à l'ARS d'un « rapport de la CDC ». Demande par courrier le 20 juillet 2020 de réponse sous 15 jours, faute de quoi nous nous réservons d'engager des poursuites judiciaires. Le 23 juillet en réunion de bureau, il est décidé que si dans un délai de 15 jours après la réception du courrier de l'avocat, les membres de la commission de contrôle ne présentent pas d'excuses et ne retirent pas leurs allégations, une plainte sera déposée à leur encontre. En l'absence de réponse une citation directe à comparaître a été déposée en septembre. Dans un souci de confraternité cette plainte a été retirée en février 2021.

Le travail effectué par tous a été considérable, les tâches ardues, avec des lourdes responsabilités pour la trésorière et ma fonction de présidente. J'ai essayé du mieux possible d'être à la hauteur de la mission que vous m'avez confiée.

Malgré les difficultés rencontrées, je voulais remercier et saluer pour ma dernière assemblée générale comme présidente, le travail remarquable effectué par l'équipe de l'URML.

Il n'a été possible que grâce à la détermination de toute l'équipe soudée que nous avons construite, en maintenant le cap fixé.

Encore MERCI pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant Présidente de l'URML

Dr Anne CRIQUET HAYOT
AG du 29 mars 2021

Annexe 1

Miguélita CASPARDO
Avocate Associée
Droit des sociétés
Droit du travail

Dinah RIOUAL
Avocate Associée
Attorney At Law
Présidente de l'ADAVIM

Droit Pénal
Droit civil

Loïc BUVAL
Avocate à la Cour
Collaboratrice

Correspondant à Toulon
Philippe CAMPS



A

Monsieur le Directeur
De l'AGENCE REGIONALE DE
SANTE
ZAC de l'Etang Z'abricot, Pointe des
Givres, B.P. 656
97263 FORT DE FRANCE Cédex

FORT DE FRANCE, le 09 mars 2018

Affaire : Président de l'URML / MOUTEZUME & TSENG CHUNG
N/Réf. : 17.00393/DRR/OC

Monsieur le Directeur,

Je reviens vers vous une fois encore en ma qualité de conseil de Madame la Présidente de l'URML et déplore que mon courrier du 08 janvier 2018 soit demeuré sans réponse.

Madame CRIQUET-HAYOT continue de faire l'objet d'attaques injustifiées, infondées et diffamatoires de la part des membres de la commission de contrôle des comptes de l'URML.

Les conséquences en sont désastreuses pour la bonne administration de l'association constamment plongée dans une atmosphère délétère.

Pour y mettre un terme, les membres du bureau de l'URML ont décidé de vous demander de saisir la Cour des Comptes afin qu'un audit soit réalisé sur l'intégralité des comptes de l'URML depuis sa création le 01 février 2011 à ce jour.

Cette mesure permettra, j'en suis sûre de ramener la sérénité au sein du corps médical dont la vocation première est d'abord, je le crois, la défense des intérêts de la santé en Martinique.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Dinah RIOUAL ROSIER

THEMYS

Au capital de 5 000 €-SIRET 538 225 0041-APE 6910Z
13 rue des arts et métiers, lotissement Dillon stade, 97200 Fort de France tel :05696558242 fax 0596632099
Cabinet secondaire : lot.24 coin de la Mairie, 97150 Saint Martin tel :0590297607-fax :0590875916
cabinet@themysavocats.fr



**AVIS DE PASSAGE
DU FACTEUR
Lettre recommandée
AVEC AR**

Contre-remboursement

CE FEUILLET EST A DETACHER SEUL SELON LES POINTILLES
La Poste S.A. au Capital de 9 493 000 000 € - RCS Paris 285 000 996
Siège Social : 44 boulevard de Vaugrand 75757 Paris CEDEX 15
R1119 TLMATN 030 773 1212

La Poste agréement n° C 701

2C 074 193 0578 8



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

LETTRE

RECOMMANDÉ AR

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
Présenté / Avisé le :

A reporter sur le feuillet suivant
vous pouvez retirer cette
lettre recommandée dans
votre bureau de Poste,
mun(e) d'une pièce d'identité
et du présent avis à partir du

1 heures et avant
expiration du délai de garde.
Motif de non-distribution :
Absent(e) ☐
Autre :

vous avez la possibilité de
donner procuration (voir
modèle au verso). La Poste
s'engage auprès de ses clients : vous pouvez dorénavant bénéficier d'une seconde présentation (voir au verso).

DESTINATAIRE
Monsieur le Directeur
de l'ARS
Zac de l'Etang 2^e abri
Pointe des Givres, BP 656
97263 FORT DE FRANCE cedex

Bureau de poste :

Adresse :

2C 074 193 0578 8



**PREUVE
DE DISTRIBUTION
ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR**

Contre-remboursement

2C 074 193 0578 8



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

LETTRE

A REPORTER SUR LE DERNIER FEUILLET

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou
du mandataire
(préciser nom et prénom)

DESTINATAIRE
Monsieur le Directeur
de l'ARS
Zac de l'Etang 2^e abri
Pointe des Givres, BP 656
97263 FORT DE FRANCE cedex
EXÉCUTEUR
Séverine THERY
13 rue des Arts et Métiers
Lotissement Dallon Stade
97200 FORT DE FRANCE

La Poste agréement n° C 701
R1119 TLMATN 030 773 1212

MODE DE PLIAGE ET DE COLLAGE



**AVIS DE
RECEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 074 193 0578 8



A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire
(préciser nom et prénom)

Référence

RETOUR A :

EXÉCUTEUR
Monsieur le Directeur
de l'ARS
Zac de l'Etang 2^e abri
Pointe des Givres, BP 656
97263 FORT DE FRANCE cedex
Séverine THERY
13 rue des Arts et Métiers
Lotissement Dallon Stade
97200 FORT DE FRANCE

La Poste agréement n° C 701
R1119 TLMATN 030 773 1212

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES.

Annexe 2



Agence Régionale de Santé
Martinique

Service émetteur : Direction de l'Offre de Soins

REÇU LE - 5 JUIN 2018

Fort-de France, le - 5 JUIN 2018

Réf : ARS12018 DOS 1348

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé

à

Docteur Anne CRIQUET-HAYOT
Présidente de l'URML Martinique
Rue Georges Zaire Village de Rivière-Roches
Rue Piétonne
97200 FORT-DE-FRANCE

OBJET : Rapport de la commission de contrôle

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, nous avons été alertés en novembre 2017 par la commission de contrôle, sur le fonctionnement de l'URML, qui selon les courriers et rapports transmis, ne serait pas conforme aux textes régissant les URPS.

Nous avons reçu le 06 février 2018, les membres de cette commission pour échanger sur les dysfonctionnements identifiés. A cette occasion, ils ont pu nous exposer les différents sujets présentés dans le rapport de l'exercice 2016 de la commission de contrôle.

Suite à cette première réunion, nous vous avons rencontré le 26 février 2018, en présence du Docteur JOUANNELE SULPICY et d'un représentant de la société KPMG.

Nos échanges ont porté sur les points relevés par la commission de contrôle, à savoir :

- Les modalités de mise en concurrence des sociétés dans le cadre des travaux réalisés par l'URML (salle informatique, site internet de l'URML...);
- La nature des prestations de la société KPMG, justifiant une rémunération supplémentaire ;
- Les indemnités de présence perçues par des médecins qui participent aux réunions du bureau, sans pour autant avoir été élus ;
- Le climat social au sein du personnel de l'URML.

Suite à ces différents échanges et à l'analyse de ce dossier par mes services, nous n'avons pas noté d'irrégularités dans la gestion des comptes de l'URML pouvant entraîner de la part de l'ARS, le déclenchement d'une procédure complémentaire.

Je préconise toutefois qu'une réflexion soit menée par l'ensemble des membres du bureau de l'URML pour améliorer les modalités de fonctionnement et d'échanges d'informations permettant ainsi à l'URML de mener à bien ses missions dans un climat serein.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Patrick HOUSSEL

ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

www.ars.martinique.sante.fr

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Étang Z Atriot - Pointe des Grives
CS 80656 - 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tel. : 05.96.39.42.43 - Fax 05.96.60.60.12